Grand Prix de Montereau La Forteresse

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.

1. Lieu :

Golf de Montereau La Forteresse
Domaine de la Forteresse – 77940 Thoury-Ferrottes
☏ : 01 60 96 95 10 - 🖷 : 01 60 96 01 41
contact@golf-forteresse.com www.golf-forteresse.com

2. Date :

Samedi 13 et Dimanche 14 Juin 2015.

3. Formule de jeu :

36 trous - Stroke play - 18 trous par jour.

4. Séries et catégories sportives :

1 série Messieurs et 1 série Dames. Index inférieur à 10 pour les Messieurs et 14 pour les Dames.
Un classement Général Dames et un classement Général Messieurs.

Limitation du champ des joueurs :
Le nombre total des engagés sera limité à 144 joueurs, dont 33 femmes minimum et 14 joueurs pro maximum (et dont 14 wild-cards réparties par la Ligue).

Les joueurs seront retenus en privilégiant d'abord les joueurs et joueuses de nationalité étrangère classés dans les 2000 premiers du WAGR pour les messieurs et dans les 1500 premières du WWAGR pour les dames, les joueurs de catégories Minimes, Benjamins ou U12 titulaires de la licence or Elite de l'année en cours qui ne rentreraient pas dans le champ avec leur classement au Mérite National Amateur, puis en fonction de l'ordre du Mérite National Amateur à la clôture des inscriptions, puis de l'ordre des index tout en respectant le nombre minimum de dames indiqué dans le tableau précédent.

Liste d'attente:
En cas de scratch après la date de clôture des inscriptions, s'il existe une liste d'attente, elle sera traitée en respectant les mêmes critères que la liste officielle.

5. Joueur :

Le joueur doit répondre à l'ensemble des critères suivants :
- être licencié de la Fédération Française de Golf et s'être acquitté du « droit de jeu fédéral » de 35€ ou être licencié d'une Fédération étrangère reconnue
- être à jour de ses droits d'inscriptions à tous les Grands Prix antérieurs
- remplir tous les critères sportifs d'inscription
- être titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition.

Le certificat médical doit être enregistré à la ffgolf à la date limite des inscriptions, faute de quoi : L'INSCRIPTION DU JOUEUR SERA BLOQUEE LORS DU CONTROLE DES INSCRITS. Pour les joueurs non licenciés en France, le certificat médical doit être fourni lors de l'inscription.

6. Inscriptions :

a) Pour les inscriptions, seule la date de réception des inscriptions sera prise en compte dans l'établissement de la liste officielle, dès réception du règlement par chèque libellé à l'ordre de " Golf de la Forteresse" accompagné de la photocopie de la licence.

b) Clôture des inscriptions au 30/05/2015. La liste des joueurs sélectionnés sera établie et communiquée le jeudi 4 juin 2015. Si le champ de joueurs est incomplet, le club organisateur se réserve le droit de rajouter des participants répondant aux critères établis dans le règlement. Ceux-ci seront retenus dans d'arrivée de leur inscription.

c) Tous joueurs déclarant forfait après la date limite d'inscription reste redevable du droit d'engagement.

d) Les tarifs :
- Adultes: 80 €
- Joueurs de 19 ans à 25 ans (nés entre 1990 et 1996) : 40 €
- Joueurs de 18 ans et moins (nés en 1997 ou après) : 20 €
- Membres du club : 25 €

7. Heures de départ :
Premiers départs à définir
Tour 1 : dans l'ordre croissant des index, Messieurs et Dames séparément.
Tour 2 : dans l'ordre inverse des résultats du premier tour, Messieurs et Dames séparément.

8. Marques de départ
Messieurs : marques blanches
Dames : marques bleues

9. Départage :
1ère place : play-off en mort soudaine sur les trous 17 et 18.
Autres places : sur les 18, 9, 6, 3 et le dernier trou. Si l'égalité subsiste, les scores trou par trou en remontant (17ème, 15ème, 14ème, 12ème etc...) seront comparés.

10. Prix :
Messieurs : 3 prix bruts
Dames : 1 prix brut par champ de 10 joueuses

11. Remise des prix :
La remise des prix aura lieu au Club House le dimanche 14 juin 2015. L'heure sera précisée au départ du deuxième tour.

12. Comité de l'épreuve :
Le comité est composé d'un arbitre, du directeur du club, d'un représentant de la ligue et d'un membre du bureau de l'Association Sportive.

13. Déroulement de l'épreuve et règles particulières :

a) Toutes les informations (dont l'heure officielle) ou modifications seront affichées au tableau officiel, placé à l'accueil. Seules les informations figurant sur le tableau officiel sont à prendre en compte.

b) Conformément aux directives de la Fédération, la règle sur le jeu lent sera systématiquement appliquée.

c) L'utilisation de voiturettes de golf par les compétiteurs est interdite. L'utilisation par toute autre personne est soumise à l'autorisation du Comité de l'épreuve.

d) L'interdiction de l'utilisation de dispositifs artificiels et équipements inhabituels (règle 14-3) inclut les baladeurs et téléphones portables.